

En Moselle, la Capeb veut monétiser jusqu'à deux semaines de congés payés

by Liaisons sociales - mardi, juin 02, 2020

<https://correspondances.fr/en-moselle-la-capeb-veut-monetiser-jusqua-deux-semaines-de-conges-payes/>

La Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment de la Moselle espère pouvoir proposer à ses salariés de renoncer à deux semaines de congés, moyennant un double salaire.

Dans un courrier adressé à la ministre du Travail Muriel Pénicaud, la Confédération de l'artisanat et des petites entreprises du bâtiment (Capeb) de la Moselle souhaite qu'une ordonnance permette aux salariés de ce secteur de monétiser jusqu'à deux semaines de congés payés.

Selon l'organisation patronale, qui propose d'appliquer cette mesure sur la base du volontariat, nombre de salariés seraient disposés à sacrifier la fraction principale de leur congé, qui doit durer au moins deux semaines consécutives. Cette période leur serait payée doublement, à la fois par leur caisse de congés, qui a déjà levé les cotisations pour 2020, et par l'employeur. Ils compenseraient ainsi les pertes induites par le confinement, durant lesquels ils n'ont perçu ni heures supplémentaires, ni prime de panier, ni indemnités de déplacement. Selon la Capeb, ce manque à gagner représente en moyenne 25 % du salaire d'un ouvrier du bâtiment. Les salariés auraient d'autant moins de mal à renoncer à ces congés qu'ils risquent de devoir annuler la visite à leur famille à l'étranger, notamment dans le sud de l'Europe et au Maghreb.

Aucune organisation syndicale ne s'est encore prononcée sur cette proposition, qui s'avérerait financièrement neutre pour l'État et permettrait à la caisse de congés payés de percevoir des cotisations de congés payés sur ces deux semaines travaillées. Soutenue, en Moselle, par le député LRM Ludovic Mendès, cette requête devrait être relayée dans d'autres départements.